

Compte rendu du Conseil Municipal

22 juin 2015

Présents : Mme FURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, Mr PETIT Frédéric, Mr LELY Jean-Christophe, Mme CROZET Josiane, Mme LAURENT Ginette, Mr TRUCHET Jean Pierre, Mme MUGUET Angélique.

Absent excusé : Mr MATHELIN Christophe

Approbation du compte rendu du 28 avril 2015

Madame le maire fait part qu'une délibération concernant le défibrillateur a été rattachée au dernier conseil. Lors du budget, l'achat du défibrillateur avait été mis dans le compte 2315 installations, matériel et outillage au lieu de 2188 autres immobilisations corporelles.

Madame le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour l'Allée des Platanes. Le conseil municipal donne son aval.

Transfert des compétences du service jeunesse et petite enfance et de l'urbanisme

Madame le maire fait part au conseil municipal qu'elle doit se positionner lors du prochain conseil communautaire concernant le transfert des compétences des services jeunesse petite enfance et urbanisme. Elle demande donc l'avis de son conseil municipal.

Suite à la dernière réunion de la commission aménagement urbanisme et habitat, Laurent Bissuel et Jean Christophe Lely expliquent les modifications qu'apportera ce transfert. La Copler souhaite engagée une démarche de planification de l'urbanisme à l'échelle intercommunale. La complexité et le coût que cela représente pour notre commune confirme cette orientation. Après un tour de table, un avis favorable est émis pour ce transfert de compétence.

Ensuite, Madame le maire présente le transfert de compétence du service jeunesse et petite enfance. Le transfert a pour objectif d'augmenter la solidarité, l'équité et d'optimiser la qualité des services.

Les établissements d'accueil collectif des 0-18 ans existants sur le territoire de la CoPLER sont de fait intercommunaux de part l'origine géographique des familles.

La CoPLER exerce déjà une partie de la compétence au travers de la coordination enfance/jeunesse, du Relais Assistanes Maternelles et d'actions spécifiques auprès des jeunes.

Une commune peut avoir des difficultés à assumer seule les suivis financier et juridique des équipements et des services.

Le rôle de la CoPLER en tant qu'interface entre la CAF, les communes et les structures gestionnaires, devient de plus en plus difficile à tenir.

Les centres de loisirs, en particulier, doivent mutualiser leurs moyens et leur fonctionnement pour perdurer, se développer et mieux répondre à la demande des familles.

La question financière a été soulevée car actuellement la mairie ne participe pas aux fonctionnements des structures. Après quoi, un tour de table est effectué. Il en ressort : 4 oui, 3 non et 3 abstentions.

Réforme territoriale et incidences sur nos communes

Madame le maire fait part au conseil municipal des évolutions à attendre de la loi NOTRe sur les collectivités territoriales. Les communautés de commune devraient porter leur nombre d'habitants à 20 000. Le devenir de notre commune dans un plus grand ensemble est à réfléchir. Une commune nouvelle comme cela s'est fait chez nos voisins, à Thizy les bourgs, est-elle le moyen de continuer à exister ? Pour la compréhension de tous, un diaporama expliquant ce qu'est une commune nouvelle est projeté afin que les conseillers municipaux commencent à réfléchir pour aborder la réforme territoriale plus sereinement.

Point sur les commissions communales et intercommunales

Madame le maire demande aux membres des différentes commissions si les convocations et les comptes rendus sont envoyés directement chez eux. Après un tour de table, il s'avère que les conseillers reçoivent les informations directement. Deux requêtes sont faites à savoir : que les convocations parviennent aussi en mairie afin d'éviter, si possible, d'avoir deux réunions le même jour et que les comptes rendus ne soient pas envoyés avec les convocations mais dans les jours qui suivent la réunion. Les demandes seront faites auprès de la Copler.

L'allée des Platanes

4 paysagistes ont été contactés afin d'obtenir des devis pour l'aménagement de l'Allée des Platanes. Seules 2 entreprises ont donné suite. Frédéric Petit présente les devis. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir l'aménagement proposé par l'entreprise Tachon. Frédéric Petit voit avec l'entreprise afin de prévoir les travaux pour septembre. Le conseil municipal sollicite une aide cantonale auprès du département de la Loire.

Convention avec la médiathèque départementale de la Loire

Madame le maire fait part au conseil municipal que la convention avec la médiathèque départementale de la Loire arrive à échéance. Cette convention est établie notamment pour le prêt de livres, d'animations, l'informatique, ... Elle est établie pour trois ans. Le conseil municipal décide de reconduire la convention.

Rapport sur la qualité de l'eau public d'assainissement collectif

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune.

Tarif redevance assainissement

Le conseil municipal a voté les tarifs de 2016 pour la redevance assainissement à savoir :

- 0,90 Euros le M3 d'eau rejetée
- 67 Euros pour la part fixe annuelle
- 95 Euros de redevance forfaitaire pour les maisons non branchées au réseau d'eau mais rejetant des eaux usées.

Tarif location de la salle ERA

Le conseil municipal décide de ne pas changer les tarifs de location pour la salle en 2016 à savoir :

Particuliers commune journée	250 €
Particuliers extérieurs commune journée	280 €
Particuliers commune week-end	320 €
Particuliers extérieurs commune week-end	470 €
Associations commune week-end (2 utilisations/an)	195 €
Pour les suivantes	315 €
Associations extérieures commune week-end	440 €
Assemblées générales avec buffet	300 €
Arrhes (particuliers)	100 €
Arrhes (associations)	100 €
Caution (salle)	1 000 €
Caution (sono)	500 €

Participation transport scolaire :

Une délibération de 1992 fixait une participation de 50% aux familles à partir du 2^{ème} enfant transporté. Le conseil a entériné cette décision. La responsable des transports doit faire parvenir en mairie la liste des enfants concernés.

Départ à la retraite de Marie Claude Goutard

Madame le maire rappelle au conseil municipal que Marie Claude Goutard fait valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année scolaire.

Le conseil municipal décide de lui offrir un bon d'achat d'une valeur de 400 €.

Un vin d'honneur sera servi le samedi 4 juillet à 11 heures.

CONVENTION SPA

Madame le maire fait part d'un courrier concernant une convention avec la SPA pour la gestion de la fourrière intercommunale pour chiens. Après en avoir échangé, le conseil municipal décide de ne pas signer de convention avec SPA car nous avons la possibilité de prendre en charge les animaux en divagation sur la commune en cas besoin.

QUESTIONS DIVERSES

Chemin de Combassin : suite à la demande du groupe de marcheurs de St Cyr et en accord avec les propriétaires limitrophes, le chemin va être nettoyé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.